



Le 14 mars 2019

Projet de fusion des SG des DDI avec les Préfectures FO porte l'inquiétude des agents auprès de la mission inter-inspection !

A retenir !

Non, la fièvre mutualisatrice compulsive ne doit pas suivre le sillon des désormais célèbres SIDSIC !

Les agents assurant courageusement – et dans les conditions que l'on sait – les missions supports indispensables au fonctionnement des DDI n'ont pas vocation à être intégrés de force à des services centralisés en préfecture !

La mise en place de ce chantier est clairement conçue pour faire rimer pour les DDI « mutualisation » avec « ponction », avant pourquoi pas de franchir l'échelon « externalisation » ?

Force Ouvrière s'oppose à ce type de mutualisation caricaturale, présentant les missions supports comme de simples prestations externalisables, qui pénalisent les agents des fonctions

NON, rien n'est fixé sur le périmètre des missions transférées, rien n'est défini quant à l'organisation qui en découlerait et rien n'est fixé en matière de garanties pour les personnels potentiellement concernés.

Alors **NON**, le match n'est pas joué et la grogne qui émerge du terrain renforce plus que jamais notre motivation à faire bouger les lignes.

FO appelle en conséquence les agents des SG des DDI, avec le soutien de l'ensemble de leurs collègues, à entrer en résistance.

Comme le feront certaines DDI parties pour une journée « SG morts » le 19 mars prochain !

Les organisations syndicales siégeant au sein du comité technique central des DDI :

Dénoncent et combattent

les effets de la fusion des programmes 307 et 333, décidée dans la précipitation contre leur avis unanime :

- pour les DDI au niveau local et national
- pour les agents des secrétariats généraux en matière de carrière, de rémunérations et de vie familiale

Exigent

- à être entendues sans délais par le Président du comité de pilotage inter-inspections missionné le 22 janvier 2019
- le maintien de secrétariats généraux dans chacune des DDI, ayant en particulier compétence RH, juridique, communication et gestion du quotidien au bénéfice de l'ensemble des agents
- le maintien d'un dialogue social propre à chaque DDI, dans le respect des prérogatives des comités techniques locaux, des comités hygiène sécurité et conditions de travail, des structures d'action sociale ministérielles, ainsi que de la représentativité des élus de chaque structure
- l'identification d'une animation interministérielle propre au réseau des DDI et du dialogue social central pour les DDI (non fusionnée avec celui des Préfectures)
- le maintien d'une nomination interministérielle des directeurs départementaux et des directeurs adjoints
- l'arrêt immédiat des initiatives locales lancées sans aucun cadrage national et une information transparente des agents

supports, l'ensemble des agents des DDI et le fonctionnement des services.

Rappel des derniers épisodes :

L'actualité brûlante sur le front des DDI, et plus particulièrement sur l'avenir des secrétariats généraux, nous avait amenés, lors du premier CT des DDI de la nouvelle mandature, à exiger une entrevue avec la mission d'inspection en charge de faire des propositions au Premier ministre sur la base de la lettre de cadrage consultable [ICI](#).

A l'occasion de ce même CT, FO avait pris l'initiative d'une résolution adoptée unanimement par l'ensemble des représentants (consultable [ICI](#)).

Premier résultat palpable : nous avons été reçus par la mission d'inspection le 13 mars 2019.

La question des SG replacée dans un contexte global :

Sur l'avenir du Service public en général, et des DDI en particulier, FO rappelle ses positions, considérant que le grand débat n'est pas le lieu adapté pour discuter des missions du service public, d'autant que les questions imposées dans ce cadre sont clairement orientées pour mieux « jaunir » des décisions déjà prises.

FO demande d'une part le **retrait de l'avant-projet de loi sur la Fonction Publique** et d'autre part qu'**aucun arbitrage sur l'évolution de l'organisation territoriale de l'État** ne soit arrêté avant la relance du Conseil national des services publics pour que nous, organisations syndicales, avec les représentants des collectivités territoriales et des hospitaliers, nous puissions débattre avant toute décision sur le fond de l'organisation des services publics de proximité.

Le sujet de la fusion des SG des DDI avec ceux des préfectures conditionne l'avenir de l'organisation de l'État au niveau territorial, et nous ne pouvons que pointer cette déci-

sion qui a été prise contre l'avis unanime des OS représentatives en DDI, en contournement des instances de dialogue social (un « bleu » de Matignon daté du 21 novembre 2018, non évoqué en CT des DDI le 28 novembre).

Alors, Des secrétariats généraux communs ? Mais pourquoi donc ?

Nous ne reviendrons pas ici sur les éléments que nous avons déjà portés dans notre [déclaration préalable](#) du dernier CT ou lors de notre dernière rencontre bilatérale avec le SGG ([ici](#)).

Mais que dire de la méthode adoptée : rien n'était figé, les décisions n'avaient pas été prises.

Et que découvrons-nous ? Une réunion inter-ministérielle a scellé l'avenir des SG des DDI dès novembre dernier !

Le processus technocratique et financier, qui n'attend même pas de savoir si les **programmes 333 et 307** seront effectivement **fusionnés** dans la loi de finance 2020, et c'est le début de prise en main du MI sur l'État territorial qui devient palpable.

Le tout, sans analyse et expertise en amont des conséquences de cette fusion/intégration pour les agents des secrétariats généraux, ni pour les personnels bénéficiant de leurs services.

Dans les faits, les crédits de fonctionnement des services de l'État au niveau régional et départemental tombent sous la coupe du seul ministère de l'Intérieur, avec en prime le transfert induit de la gestion des directeurs départementaux interministériels (qui deviennent donc à gestion mono-ministérielle!) et aujourd'hui des agents des secrétaires généraux des DDI !

**Ecologie + Cohésion des Territoires + Agriculture +
Affaires Sociales + Sport + Économie
= Intérieur**

Si nous sommes habitués à avoir des non-réponses, nous devons nous rendre à l'évidence, la « **préfectorisation** » des DDI est bien « **En marche** ».

C'est un véritable **plan social** qui se prépare ! Avec pour seule explication la réduction des déficits publics et en ligne de mire les fonctionnaires, et pour objectif sous-tendu **une absorption de l'ensemble de l'État territorial par le réseau des Préfectures et des sous-Préfectures**.

Il y a eu un début avec la création des SIDSIC, et la perte pour nos services de la mémoire de nos logiciels et de nos spécificités ministérielles, nous pouvons constater et toucher du doigt les résultats aujourd'hui pour les agents au sein des DDI.

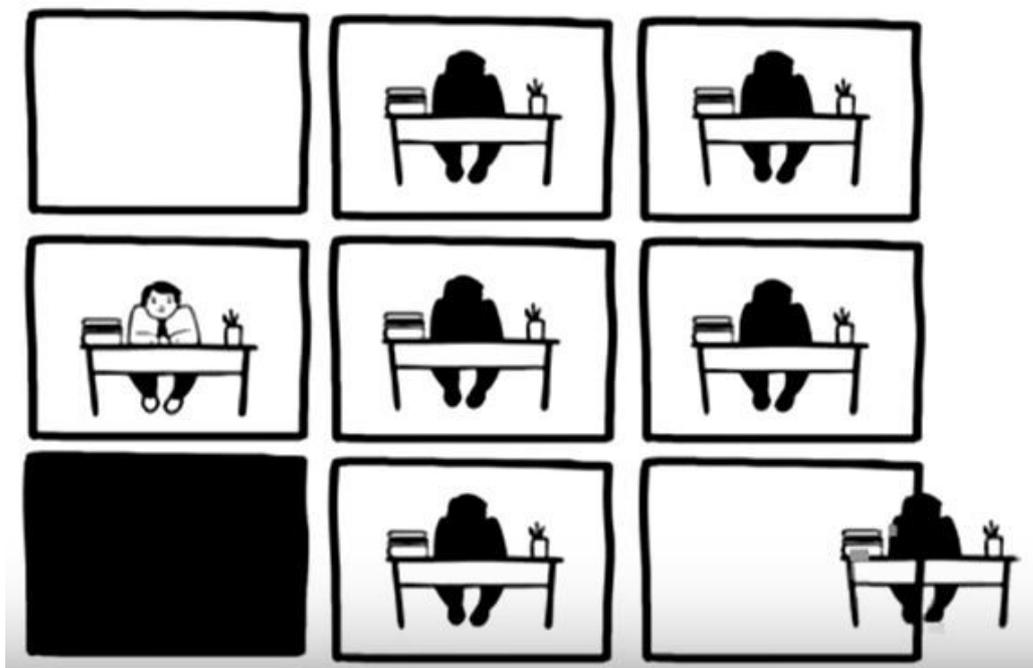
Nous avons aligné toutes les questions qui fâchent pour relayer l'inquiétude de nos collègues, que l'administration pourra s'économiser à traiter dès lors que la raison reprendrait le dessus dans ce dossier !



$$\begin{aligned} & \text{BOP} \\ & 333 + 307 \\ & = 307 \end{aligned}$$

Les questions que l'on pourrait s'éviter de poser histoire de ne pas avoir à y apporter de mauvaises réponses !

En fait, toutes celles qui ont été traitées (ou surtout pas ou mal traitées) dans le cadre des SIDSIC. Sauf qu'il n'y a jamais eu de bilan de leur mise en place (Et ce n'est pas faute de l'avoir demandé) !! Avec au programme de vastes questions organisationnelles, de position administrative des agents, de possibilité de ne pas être transférés, de déroulement de carrière, de rémunérations, de gouvernance entre Préfecture et DDI, de proximité avec les agents « bénéficiaires », de maintien de chaînes ministérielles, de possibilité de maintenir un accès aux postes dans la durée aux agents qui ne seraient pas du MI, du niveau d'action sociale...



A retenir au final :

L'inspection, a semblé partager un certain nombre de constats et préoccupations, mais se trouve liée au contenu de sa lettre de mission...dont la résolution ne semble pas évidente ! **Le rendu du rapport serait d'ailleurs reporté au mois d'avril après quelques visites dans 6 à 8 départements** (dont Haute Garonne, Ariège, Loire atlantique, Sarthe et Seine et Marne).

L'absence de réponse tangible sur nombre de nos questions ne nous surprend pas. Quand bien même des réponses il y aurait, nous ne pourrions croire qu'elles engageraient un tant soit peu l'administration dans la durée. **Ce serait faire fi de l'expérience issue des derniers chantiers en date ...**

Bien au contraire, l'inspection n'a pas tiré encore de conclusions des rencontres déjà réalisées avec les SG des ministères, le SGG, les cabinets ministériels, les représentants des DDI et des SG.

Comment dans ce cadre imaginer qu'une quelconque décision, quelle que soit sa nature, puisse trouver sa traduction concrète dès le 1^{er} janvier 2020 ?

Les périmètres des missions transférables, les formes de mutualisations, rien à ce jour n'est acté. L'inspection n'a d'ailleurs pas une vision MI des missions des SG et explore toutes les possibilités. Pourtant, malgré l'absence de bilan sur la création et le fonctionnement des SIDSIC ou les Schémas de régionalisation des RH en son temps, l'inspection opérerait

Pour la mission d'inspection, « l'attractivité des postes en DDI, il faut que cela perdure. Et c'est également dans l'intérêt des préfets » ». Alors, ne touchons pas à nos secrétariats de généraux de proximité au risque de tout casser encore une fois !

FO conteste donc le principe de cette fusion et condamne ses effets sur l'avenir des DDI, sur l'avenir des personnels. D'autant que les termes de la lettre de mission adressée à l'inspection générale, croisés avec les termes du [discours du ministre de l'Intérieur](#) sont clairs quant aux objectifs de cette réforme : faire des économies à tout prix et organiser la prise en main complète de l'État territorial par le ministère de l'Intérieur.

plutôt pour une plate-forme inter-ministérielle avec une gouvernance propre ... dont la nature reste largement à définir !

Aussi, FO **a défendu, défend et défendra l'intégrité des DDI et de leurs secrétariats généraux**, et souhaite ainsi permettre à nos collègues de conserver la **liberté de poursuivre leurs carrières dans les ministères qu'ils ont choisis**.

FO a porté les compétences des DDI et le fragile équilibre existant à ce jour dans nos DDI, grâce au professionnalisme et à l'implication des agents et des services. Ce retrait complémentaire à la saignée des effectifs subie depuis leur création risque d'être le facteur déclencheur de situations irréversibles pour certains services qui perdront ainsi toute attractivité tant professionnelle que humaine.

L'éloignement des gestions de proximité, le foisonnement des postes en un pseudo service multi tâches et SAV à distance... tout cela contribuera à isoler les agents de leur ministère dans des services inter-ministériels qui ont besoin de lien et de liant avec leurs ministères techniques.

FO ne place aucune confiance en une administration qui jusqu'à ce jour joue des tours de passe-passe pour ne rien négocier.

Et sur nos ministères que dire ? Que penser de leur absence sur le terrain de ces échanges ? Ils ont déjà jeté l'éponge, l'eau du bain et les agents avec ... aucune démarche salvatrice initiée par nos ministres pour préserver nos services.